

**FORFAITS DE SOUTIEN,
PRIMES DE PERFORMANCE / D'ENCOURAGEMENT
ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR
LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES**

PATINAGE ARTISTIQUE & DANSE SUR GLACE

SAISON 2026-27

Le présent document résume à titre indicatif les **forfaits de soutien, primes de performance / d'encouragement et remboursements de frais de déplacement** qui sont susceptibles d'être administrés par l'**International Skating Union (ISU)** et/ou par **Swiss Ice Skating (SIS)** pour les compétitions internationales du **calendrier officiel de l'ISU** pour la durée de la saison sportive 2026-27 (du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027) et qui ne seraient applicables uniquement qu' :

- en cas de sélection d'un·e athlète en compétition internationale par **Swiss Ice Skating** selon le [Concept de sélection pour les compétitions internationales](#), s'appuyant dans tous les cas sur le [Règlement des frais et indemnités de Swiss Ice Skating](#) en vigueur. Les frais d'inscription aux compétitions internationales du calendrier ISU - dont l'inscription est faite par **Swiss Ice Skating**, sont pris en charge par **Swiss Ice Skating**.
- en cas de sélection d'un·e entraîneur·e d'athlètes délégué·e·s en compétition internationale par **Swiss Ice Skating**. Hormis pour les Championnats ISU (CM, CE, CMJ), les frais de voyage, de séjour et de coaching des entraîneur·e·s sont à la charge de l'athlète, respectivement du club de l'athlète, selon le [Règlement des frais et indemnités de Swiss Ice Skating](#) en vigueur. Les forfaits de soutien, primes de performance / d'encouragement administrés aux athlètes permettent toutefois une prise en charge (même partielle) de l'entraîneur·e par l'athlète.

Les manifestations placées sous l'égide de l'Olympisme – à savoir les **Jeux Olympiques (JO)**, les **Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ)** ainsi que le **Festival Olympique de la Jeunesse Européenne (FOJE)** – relèvent de la compétence de **Swiss Olympic**, selon des critères qui lui sont propres. Par conséquent, ces événements ne sont pas pris en considération dans le présent document, mais pourront, le cas échéant, faire l'objet de communications séparées directement adressées aux athlètes concerné·e·s.

Les **forfaits de soutien, primes de performance / d'encouragement et remboursements de frais de déplacement pour les compétitions internationales** sont généralement versés sur le compte bancaire de l'athlète qui a été renseigné à la signature de la **Convention des athlètes**. Il appartient à l'athlète, ou à sa/son représentant·e légal·e le cas échéant, de déclarer les sommes perçues selon les dispositions fiscales et légales en la matière en Suisse.

En outre, quand ils existent,

- les **remboursements de frais de déplacement** (CM, CE, CMJ) sont à demander conformément au [Règlement des frais et indemnisations de Swiss Ice Skating](#) et au plus tard 2 semaines après l'événement (y compris les entraîneur·e·s délégué·e·s par **Swiss Ice Skating**).
- **Forfaits de soutien – Saison 2026–2027**. Les forfaits de soutien sont versés automatiquement par Swiss Ice Skating au cours de la semaine suivant l'événement sur le compte de l'athlète.
- Comme les saisons précédentes, **Swiss Ice Skating continue de prendre en charge les frais d'inscription aux compétitions Challengers et aux compétitions ISU de la saison 2026–2027**, à l'exception des compétitions du **Critérium Européen** ainsi que de toute compétition ISU dont les inscriptions sont ouvertes directement aux clubs.
- Les **primes de performance (prize money)**, versées par l'ISU et/ou les organisateurs de la compétition aux athlètes récompensés à titre individuel conformément aux règles en vigueur, sont versées à la fin de chaque manifestation par l'intermédiaire de **Swiss Ice Skating**. **Swiss Ice Skating** ne prélève ni intérêts ni pourcentages sur les transactions. Par conséquent, Swiss Ice Skating ne prend pas non plus en charge les éventuels impôts, frais ou autres coûts de transaction. Le montant de ces **primes de performance (prize money)** est fixé par l'ISU et mentionné dans les avis de concours des compétitions internationales concernées ; des retenues à la source du pays organisateur peuvent également être prélevées conformément à la législation de ce dernier. Il en va de même pour les primes versées pour la participation à des galas dans le cadre de compétitions internationales.
- Les **primes de performance (Prize Money)**, versées par l'ISU et/ou les organisateurs de compétitions en faveur d'athlètes récompensé·e·s individuellement selon les règles en vigueur, sont payées à l'issue de chaque événement par l'intermédiaire de **Swiss Ice Skating**. **Swiss Ice Skating** ne retient aucun intérêt ni de pourcentage transactionnel. Par conséquent, **Swiss Ice Skating** ne prend pas en charge les éventuelles taxes, frais ou autres coûts transactionnels. Les montants de ces **primes de performance (Prize Money)** sont décidés par l'ISU et sont mentionnés sur les annonces des compétitions internationales concernées, sachant que des taxes et/ou impôts à la source du pays organisateur peuvent également être déduits conformément à la loi du pays organisateur. Il en est de même pour les primes liées à la participation d'exhibitions dans le cadre de compétitions internationales.
- Les **primes d'encouragement** décidées par **Swiss Ice Skating** sont versées en fin de saison directement aux athlètes.

Les **primes de performance / d'encouragement et remboursements de frais de déplacement** pour la saison 2026-27 sont donnés à titre indicatif, sous réserve d'éventuelles mises à jour de la part de l'ISU comme de **Swiss Ice Skating** (voir le [Règlement des frais et indemnisations de Swiss Ice Skating](#)) et selon le [Concept de sélection pour les compétitions internationales](#) :

ISU FIGURE SKATING WORLD CHAMPIONNATS DU MONDE 2027

- Frais d'inscription : -
- Prise en charge par l'organisateur : Hôtel et repas (athlète)
- Remboursement de frais : Voyage (athlète) + Voyage, hôtel et repas (entraîneur-e de l'athlète)
→ [Règlement des frais et indemnisations de Swiss Ice Skating](#), point 8.1.
- Prime de performance (ISU) :

Place	Women / Men		Pair Skating / Ice Dance		ISU
1.	US \$	100'000.00	US \$	150'000.00	
2.	US \$	80'000.00	US \$	120'000.00	
3.	US \$	50'000.00	US \$	75'000.00	
4.	US \$	30'000.00	US \$	45'000.00	
5.	US \$	17'000.00	US \$	26'000.00	
6.	US \$	12'000.00	US \$	18'000.00	

Les montants des primes de performance (Prize Money) de l'ISU sont basés sur la Communication ISU 2820

ISU FIGURE SKATING EUROPEAN CHAMPIONSHIPS 2027

- Frais d'inscription : -
- Prise en charge par l'organisateur : Hôtel et repas (athlète)
- Remboursement de frais : Voyage (athlète) + Voyage, hôtel et repas (entraîneur-e de l'athlète)
→ [Règlement des frais et indemnisations de Swiss Ice Skating](#), point 8.1.
- Forfait de soutien : -
- Prime de performance (ISU) :

Place	Women / Men		Pair Skating / Ice Dance		ISU
1.	US \$	25'000	US \$	35'000	
2.	US \$	20'000	US \$	30'000	
3.	US \$	15'000	US \$	23'000	
4.	US \$	10'000	US \$	15'000	
5.	US \$	7'000	US \$	11'000	
6.	US \$	4'000	US \$	6'000	

Les montants des primes de performance (Prize Money) de l'ISU sont basés sur la Communication ISU 2820.

ISU FIGURE SKATING JUNIOR WORLD CHAMPIONSHIPS 2027

- Frais d'inscription : -
- Prise en charge par l'organisateur : Hôtel et repas (athlète)
- Remboursement de frais : Voyage (athlète) + Voyage, hôtel et repas (entraîneur-e de l'athlète)
→ [Règlement des frais et indemnités de Swiss Ice Skating](#), point 8.1.
- Forfait de soutien : -
- Prime de performance (ISU) :

Place	Women / Men		Pair Skating / Ice Dance		ISU
1.	US \$	15'000	US \$	23'000	
2.	US \$	10'000	US \$	15'000	
3.	US \$	7'000	US \$	11'000	
4.	US \$	5'000	US \$	8'000	
5.	US \$	3'000	US \$	5'000	
6.	US \$	2'000'	US \$	2'000	

Les montants des primes de performance (Prize Money) de l'ISU sont basés sur la Communication ISU 2820.

ISU FIGURE SKATING GRAND PRIX SERIES 2026-27 (Per Event)

- Frais d'inscription : -
- Prise en charge par l'organisateur : Voyage, hôtel et repas (athlète)
- Remboursement de frais : Aucun
→ [Règlement des frais et indemnités de Swiss Ice Skating](#), point 8.2.
- Forfait de soutien : CHF 1'500.00 / CHF 2'250.00 pair/ice dance
- Prime de performance (ISU) :

Place	Women / Men		Pair Skating / Ice Dance		ISU
1.	US \$	21'000.00	US \$	27'000.00	
2.	US \$	15'000.00	US \$	20'000.00	
3.	US \$	10'000.00	US \$	13'000.00	
4.	US \$	4'000.00	US \$	5'000.00	
5.	US \$	2'000.00	US \$	3'000.00	

selon les primes de performance (Prize Money) de l'ISU en vigueur.

ISU FIGURE SKATING GRAND PRIX SERIES FINAL 2027

- Frais d'inscription : -
- Prise en charge par l'organisateur : Voyage, hôtel et repas (athlète)
- Remboursement de frais : Aucun
→ [Règlement des frais et indemnités de Swiss Ice Skating](#), point 8.2.
- Forfait de soutien : CHF 1'500.00 / CHF 2'250.00 pairs / ice dance
- Prime de performance (ISU) :

Place	Women / Men		Pair Skating / Ice Dance		
1.	US \$	35'000.00	US \$	46'000.00	ISU
2.	US \$	25'000.00	US \$	33'000.00	
3.	US \$	17'000.00	US \$	22'000.00	
4.	US \$	8'000.00	US \$	10'000.00	
5.	US \$	6'000.00	US \$	8'000.00	
6.	US \$	4'000.00	US \$	5'000.00	

Selon les primes de performance (Prize Money) de l'ISU en vigueur

ISU FIGURE SKATING JUNIOR GRAND PRIX SERIES 2026-27

- Frais d'inscription : -
 - Prise en charge par l'organisateur : Hôtel et repas (athlète)
 - Remboursement de frais : Aucun
→ [Règlement des frais et indemnités de Swiss Ice Skating](#), point 8.
- Prime d'encouragement (SIS) : CHF 1'000.00 (women / men) / CHF 1'500.00 (pair / ice dance)
- Prime de performance (ISU) :

Place	Women / Men		Pair Skating / Ice Dance			
1.	US \$	3'000.00	US \$	5'000.00	ISU	
2.	US \$	2'000.00	US \$	4'000.00		
3.	US \$	1'500.00	US \$	3'000.00		
4.	CHF	500.00	CHF	750.00	SIS	
5.						
6.						
7.	CHF	300.00	CHF	450.00		
8.						
9.						

selon les primes de performance (Prize Money) de l'ISU en vigueur

ISU FIGURE SKATING JUNIOR GRAND PRIX SERIES FINAL 2027

- Frais d'inscription : -
- Prise en charge par l'organisateur : Voyage, hôtel et repas (athlète)
- Remboursement de frais : Aucun
→ [Règlement des frais et indemnisations de Swiss Ice Skating](#), point 8.2.
- Prime d'encouragement : CHF 1'000.00 (women/men) / CHF 1'500.00 (pair/ice dance)
- Prime de performance (ISU) :

Place	Women / Men		Pair Skating / Ice Dance		
1.	US \$	12'000.00	US \$	20'000.00	ISU
2.	US \$	9'000.00	US \$	15'000.00	
3.	US \$	7'500.00	US \$	10'000.00	
4.	US \$	5'000.00	US \$	8'000.00	
5.	US \$	3'000.00	US \$	5'000.00	
6.	US \$	2'000.00	US \$	3'000.00	

Selon les primes de performance (Prize Money) de l'ISU en vigueur

ISU FIGURE SKATING CHALLENGER SERIES 2026-27

- Frais d'inscription : Swiss Ice Skating
- Prise en charge par l'organisateur : Aucune
- Remboursement de frais : Aucun
→ [Règlement des frais et indemnisations de Swiss Ice Skating](#), point 8.4.
- Forfait de soutien : CHF 700.00 (women/men) / CHF 1'050.00 (pair/ice dance)

- Prime d'encouragement (SIS) :
(Min. 10 participant-e-s ou couples dans la catégorie)

(Le classement général des **ISU Challenger series** offre également la possibilité de primes de performance (Prize Money) selon les conditions de

Place	Femmes / Hommes		Couples / Danse sur glace		
1.	CHF	500.00	CHF	750.00	S I S
2.					
3.					
4.	CHF	300.00	CHF	450.00	
5.					
6.					

En cas de doute ou de confusion dans les termes employés dans les documents rédigés parallèlement en français et en allemand, c'est toujours la version française qui fait foi.

Ittigen, le 27 septembre 2026